

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 8 juillet 2016	N° 2016-441

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2016-441

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2015 - Décision - Adoption

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président de Bordeaux Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En application de l'article D2224-3, les maires de chaque commune de Bordeaux Métropole devront présenter ce même document à leurs conseils municipaux au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

De plus, et conformément aux articles L 1411-13 et L 1411-14 du Code général des collectivités territoriales, ce document sera mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de Bordeaux Métropole.

Au titre des deux contrats de délégation de service public, les délégataires des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif ont remis à la collectivité leur rapport annuel 2015 le 31 mars 2016.

L'objet de la présente délibération est ainsi de présenter une vue générale de l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » ainsi que des indicateurs techniques et financiers.

Les services d'eau, d'assainissement collectif et non collectif sont dorénavant exploités sous la marque L'eau Bordeaux Métropole. Cette marque se décline notamment sur la facture, les véhicules du service, sur le site internet et sur tout support de communication auprès de l'usager.

I) **Service public de l'eau potable**

1) Faits marquants de l'année 2015

Contrairement aux deux années précédentes, l'année 2015 est marquée par une faible pluviométrie, notamment hivernale, qui n'a pas permis de recharger pleinement les ressources les moins profondes situées à l'oligocène et au miocène. Ceci explique en partie la hausse des prélèvements observée sur la nappe de

l'éocène cette année (+ 5,3 millions de m³ à l'éocène par rapport à 2014). Deux autres facteurs expliquent cette augmentation : la période de forte chaleur observée en juin et juillet 2015 d'une part, qui a induit une augmentation des consommations en eau sur le territoire de la Métropole, et les travaux structurants sur l'aqueduc de Budos et sur la canalisation de transfert de Cap-de-Bos d'autre part, qui ont réduit la capacité de prélèvements dans les sources, situées à l'oligocène et au miocène, reliées à ces axes.

Ainsi, il a été prélevé 14,6 Mm³ dans la nappe de l'éocène, soit une hausse de 56,65% par rapport à 2014, et 7,6 Mm³ dans la nappe de l'oligocène captif, soit une légère augmentation de 4% par rapport à 2014.

L'année 2015 a enregistré une pointe de consommation, la plus élevée depuis 2011, à hauteur de 173 127 m³/j le 30 juin.

Toutes ressources confondues, 50,3 Mm³ ont été prélevés en 2015 contre 48,6 Mm³ en 2014 (hors volumes prélevés et reversés au milieu naturel suite à la pollution de la ressource de Thil et Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles, correspondant à 4,1 Mm³).

La population desservie a augmenté de près de 12 000 habitants, portant le nombre d'habitants desservis à près de 719 000 habitants. En 2015, 40,4 Mm³ d'eau ont été consommés sur le territoire de Bordeaux Métropole, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2014 représentant en moyenne 110 700 m³ par jour.

La commune de Bouliac, raccordée au réseau d'eau potable de Bordeaux Métropole courant 2014, a fait l'objet, en mars 2015, de la mise en service du réservoir de reprise des « Bories », assurant un volume de stockage supplémentaire de 500 m³ et permettant d'optimiser le débit repris sur l'étage de pression cote 40 (secteur Pasteur).

Concernant les travaux sur les réseaux de transport structurants, il convient de citer deux chantiers réalisés au cours de l'année 2015. Le premier concerne la conduite d'eau brute de Cap-de-Bos, avec le remplacement de 900 ml de canalisation béton de diamètre 700 mm par une canalisation de diamètre équivalent en polyester renforcé de verre (PRV). Le second chantier concerne le renouvellement et la sécurisation de l'aqueduc de Budos par tubage sur un linéaire de 200 mètres, dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension de la ligne C du tramway à Villenave d'Ornon.

Les investissements en termes de renouvellement des canalisations de distribution ont été renforcés au cours de l'année 2015, pour compenser le report en 2016 de l'opération d'investissement consistant à renouveler en partie la canalisation de transport entre Cap Roux et la cote 40 (opération estimée à 1,35M€ HT). S'agissant de cette dernière opération, les préalables à la décision de l'engager restaient encore à lever en 2015, notamment par la mise à jour du schéma directeur et des études relatives à la cote 40.

Les investissements en termes de renouvellement de branchements ont également été renforcés au cours de l'année 2015, dans le cadre du plan d'action visant à réduire les pertes en eau, notamment en renouvelant les branchements multi-fuites ou en polyéthylène vétuste présents sur des secteurs ciblés comme les plus fuyards.

L'essentiel du déploiement du système de télé relève s'est terminé courant 2015. L'ensemble des 280 récepteurs nécessaires à la couverture complète du territoire sont opérationnels et, à fin 2015, plus de 13 200 compteurs de diamètre 20mm et plus ont été équipés d'émetteurs. Dans les années à venir, le parc des compteurs télé relevés va continuer à croître, d'une part quand les difficultés d'accès à des compteurs déjà en place seront résolues et, d'autre part, grâce à l'accroissement naturel du nombre d'abonnés.

Suite à la mise en place, dès l'avenant n°9 du contrat de concession de l'eau potable, d'un processus d'expérimentation s'inscrivant dans une politique sociale de l'eau privilégiant l'accompagnement des publics en difficulté par une aide personnalisée, 22 Centres communaux d'action sociale (CCAS), 13 bailleurs sociaux et 3 bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif « chèque eau ». Dans sa phase d'expérimentation, Bordeaux Métropole va développer le fonctionnement du dispositif avec des bailleurs privés quelle que soit la nature ou la taille de ces bailleurs. En effet, Bordeaux Métropole est une des 50 collectivités retenues pour la démarche d'expérimentation sur le plan national. Ce suivi alimente la réflexion du Comité national de l'eau sur la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et l'assainissement.

Dans le cadre des ressources de substitution, Bordeaux Métropole a poursuivi les études pré-opérationnelles pour la mise en œuvre du projet "Champ captant des landes du Médoc". Dans la continuité de l'année 2014,

l'année 2015 a été consacrée à la concertation élargie avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet. De plus, Bordeaux Métropole a poursuivi les études permettant de répondre aux questionnements formulés et plus spécifiquement au regard des impacts éventuels du projet sur la sylviculture. Ces études se poursuivent encore en 2016.

2) Synthèse de l'activité du service

Pour mémoire, l'avenant n° 9 a revisité les engagements du concessionnaire relatifs à la qualité et à la performance du service. Le contrat compte désormais 47 engagements dont 38 sont assortis de pénalités et 6 peuvent faire l'objet de bonus.

Le délégataire a su garantir la continuité de service public tout en optimisant la gestion des prélèvements, conformément à la stratégie validée dans l'engagement n° 1 et ceci malgré une pollution persistante sur le champ captant de Thil / Gamarde (perchlorate d'ammonium) et des interruptions programmées notamment sur l'aqueduc de Budos dans le cadre de l'extension de la ligne C du tramway, et sur la canalisation de transport d'eau brute de Cap-de-Bos.

La qualité de l'eau distribuée en 2015 est toujours très satisfaisante avec un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées de 99,8 % pour la qualité bactériologique et de 99,8 % pour la qualité physico-chimique.

L'année 2015 a été marquée par une légère baisse du rendement réseau ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) qui atteint la valeur de 84,1 %, soit une inflexion de 0,3 points par rapport à l'année dernière et un résultat en dessous de la valeur objectif contractuelle fixée à 84,9 %. Ce repli fait suite à une nette amélioration de cet indicateur constatée en 2014. Les efforts en matière de sectorisation, de régulation de pression sur le réseau, ainsi que le déploiement de capteurs acoustiques permettant d'optimiser l'efficacité de la recherche de fuite, ont été poursuivis mais semblent marquer le pas en termes d'efficacité.

Le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a procédé en 2015 à la réparation de 3 806 fuites au total, dont 403 fuites sur canalisations et 3 403 fuites sur branchements. Le nombre total de fuites est en baisse par rapport à 2014. Cette tendance à la baisse, constatée depuis plusieurs années, s'avère néanmoins de moins en moins marquée.

Concernant le nombre de fuites détectées par la recherche de fuite en 2015, il est de 404 contre 547 en 2014. Le linéaire de réseau ausculté en 2015 est de 2 560 km contre 3 340 km en 2014. L'année 2015 a fait l'objet d'une baisse du linéaire ausculté par la recherche active de fuites expliquant en partie la baisse du nombre de fuites détectées. Malgré le renforcement de l'équipement du réseau en capteurs acoustiques, ce taux de fuite au kilomètre ausculté est en constante diminution (1 fuite pour 6,3 km de réseaux auscultés), et traduit la nécessité d'optimiser en permanence la méthodologie de recherche de fuite.

Enfin, en matière de qualité de service à l'usager, l'année 2015 est difficile à analyser du fait de l'introduction d'un nouveau système d'information clientèle chez le délégataire, qui a modifié les référentiels de données clientèle et les processus métiers. Le déploiement de ces nouveaux outils a impacté fortement l'activité des équipes du délégataire et a notamment induit des décalages d'éditions de factures et des délais de réponses plus longs qu'auparavant. Malgré ce contexte, on peut souligner l'amélioration du taux de prise d'appels en 2015 par rapport à 2014, qui s'établit à 85% contre 79% en 2014. Mais les taux de réponse aux contacts écrits se sont fortement dégradés, s'agissant de l'envoi de la lettre d'attente sous 8 jours ouvrés et de la réponse définitive sous 30 jours ouvrés.

3) Evolution des flux financiers

Les volumes d'eau vendus ont augmenté fortement en 2015 (+4,7%). Le chiffre d'affaires du délégataire a progressé de 3,2 % (+2,2 M€), grâce notamment à la croissance de la part variable du chiffre d'affaires, du nombre d'abonnements et à la progression des recettes travaux.

Les dépenses d'exploitation représentent 39,2 M€ en 2015, en hausse de +2,5% par rapport à 2014. 17,4 M€ de flux investissements nets de subventions ont été réalisés, soit – 18,3 % par rapport à 2014 mais 3,4 M€ de plus par rapport à la prévision.

La trésorerie disponible (avant impôts et frais ou produits financiers) est de 10,2 M€ en 2015, soit 9,2M€ de moins par rapport aux flux prévisionnels inscrits à l'avenant n° 9.

II) Service public de l'assainissement collectif

1) Faits marquants de l'année 2015

Cette année a été marquée par l'inauguration de la station Louis Fargue, le changement de marque sous la nouvelle bannière « l'eau Bordeaux Métropole », et le déploiement du logiciel de gestion clientèle Odyssée.

Elle a été riche en événements exceptionnels : la pollution des boues de la station d'épuration de Louis Fargue, une crise d'odeurs pendant les fortes chaleurs de l'été 2015 sur le site de Louis Fargue, de forts coefficients de marée au mois de mars 2015, la casse spectaculaire d'un gros collecteur de refoulement dans le cadre du chantier Euratlantique.

La mobilisation du délégant et délégataire, pour faire face à ces situations d'urgence, a permis de limiter les potentielles conséquences tant pour les usagers que pour le milieu récepteur.

L'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales a été signé en juillet 2015, afin de tenir compte de l'extension du périmètre pour la gestion des eaux pluviales de Martignas-sur-Jalle, et faire évoluer certaines dispositions du contrat initial.

Avec une pluviométrie annuelle sur le territoire de Bordeaux Métropole de 614 mm, l'année 2015 constitue l'année la plus sèche depuis 1966, date des premiers enregistrements pluviométriques.

Elle a été marquée par de longues périodes pluvieuses en janvier et février, et par de courts orages au mois d'août. Ces événements ont contribué à 45 % du volume total annuel de pluie.

Les trois intempéries les plus significatives se sont déroulées au mois d'août 2015, le mois le plus arrosé de l'année, l'intensité maximale pouvant atteindre une période de retour de 50 ans sur 15 min.

Malgré l'intensité de ces événements orageux, le système de gestion des inondations de Bordeaux Métropole (RAMSES) a montré son efficacité en sollicitant la majeure partie des bassins de retenue et en évitant des inondations.

Suite à la mise en service de la gestion dynamique sur le bassin versant de Louis Fargue en 2013, les déversements au milieu naturel ont été réduits. En 2015, il est estimé que la gestion dynamique a permis de réduire les volumes déversés non traités de l'ordre 50%.

Pour ce qui concerne les études sur les grands bassins versants de la Métropole, l'année 2015 a été marquée par la finalisation des études lancées suite aux catastrophes naturelles générées par l'orage exceptionnel du 26 juillet 2013. C'est particulièrement le cas de l'étude hydraulique de Bordeaux sud qui a fait l'objet de présentations et de validations au mois de février 2015. Cette étude ainsi que l'étude du bassin versant de l'Ars et du Gua ont été suivies d'études de maîtrise d'œuvre en phase conception au cours de l'année 2015 et la programmation de certains travaux a été inscrite dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017.

En matière de travaux d'assainissement, en plus des opérations courantes d'extension et de renforcement de réseaux, 44 opérations de renouvellement de réseau d'eaux usées ou unitaires ont été lancées pour un montant mandaté de 10M€. Il s'agit du plus important programme de renouvellement des réseaux historiquement réalisé sur le territoire. Ces travaux marquent la concrétisation de la volonté de mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale en adéquation avec les enjeux du service.

2) Synthèse de l'activité du service

Conformément à l'objectif défini dans la politique de l'eau de Bordeaux Métropole d'affirmer son rôle d'autorité organisatrice, les services métropolitains ont assuré le contrôle des 600 engagements contractuels pour garantir la bonne exécution du contrat, et ont poursuivi leur travail de définition de doctrines d'exploitation du service.

L'année 2015 a permis la réalisation d'un travail sur l'analyse de la pertinence du maintien de certains engagements.

La Métropole a, dans le cadre du transfert du pouvoir de police spéciale assainissement au Président de Bordeaux Métropole et du contrat qui la lie à la SGAC (Société de gestion de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole), mis en place une procédure volontariste d'incitation à la mise en conformité des propriétaires non conformes. Cette procédure s'appuie sur un renforcement des contrôles (plus de 16 000 contrôles en 2015) par le délégataire des rejets des parcelles raccordées à l'assainissement collectif et des immeubles raccordables non raccordés.

Depuis 2014, cette procédure permet d'informer et de taxer les propriétaires non conformes. Une définition des cas de non-conformité partagée entre délégant et délégataire a permis de fiabiliser les comptes-rendus des contrôles.

Au fil des contrôles, le fichier des usagers est mis à jour et fiabilisé selon une classification qui distingue les immeubles selon qu'ils dépendent du service de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif, et selon la conformité de leurs installations d'assainissement.

La gestion des stations d'épuration a permis de respecter les normes de rejets imposées par les arrêtés d'exploitation.

La station d'épuration Louis Fargue, inaugurée en avril 2015, a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année 2015 notamment en raison de deux événements majeurs : la problématique des nuisances olfactives et la pollution des boues aux PCB (polychlorobiphényles).

Malgré cette pollution, les boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées en conformité avec la réglementation.

En 2015, 80% des boues produites par les stations de Bordeaux Métropole ont été valorisés en filière de compostage.

Dans la continuité des premières années du contrat, l'année 2015 a vu la réalisation de diverses actions en faveur de l'environnement, notamment le déploiement de sondes de mesures sur les cours d'eau du territoire métropolitain et l'application d'un plan d'action d'économie d'énergie (dans le cadre de la certification ISO 50 001).

Les politiques d'exploitation (curage, réparation, inspection, points critiques, dératisation) ont été menées conformément aux objectifs contractuels. De plus, des indicateurs de suivi et des optimisations de processus ont été développés.

Concernant la gestion patrimoniale, l'année 2015 a été marquée par la complétude d'informations techniques sur le Système d'information géographique (SIG) métropolitain (âge et nature des canalisations). Ces informations vont permettre d'améliorer la connaissance de notre patrimoine et d'optimiser le processus de renouvellement.

La Métropole a poursuivi son programme d'études hydrauliques afin de déterminer les aménagements nécessaires sur les bassins versants les plus critiques : bassin versant de Chambéry est à Villenave d'Ornon, lancement de la grande étude hydraulique du Peugue (10% du territoire métropolitain). Le programme d'étude annuel qui a fait l'objet d'une délibération en début d'année 2015 a été pleinement réalisé avec 20 études finalisées.

L'année 2015 a vu la réalisation des travaux d'équipement en assainissement eaux usées du cours Lucien Faure à Bordeaux (7,8 M€ TTC) et a équipé son réseau d'assainissement de 29 points de mesures supplémentaires (débits des eaux usées, concentrations) doublant ainsi son parc afin de répondre aux obligations réglementaires en termes d'auto surveillance des rejets au milieu naturel. Enfin, 25 opérations de développement des réseaux locaux (dessertes immobilières) ont été réalisées pour un montant de 2,5 M€.

3) Evolution des flux financiers

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 41,5 M€ en 2015 (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole). Il est inférieur de -0,8 M€ à la prévision, principalement en raison de la faible progression de la formule d'indexation, et ce malgré des volumes assujettis supérieurs aux prévisions (+0,7 Mm3).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 36,2 M€ en 2015. Elles sont en hausse de +0,2 M€ par rapport à 2014, soit +0,6 %. Les conditions climatiques favorables en 2015 ont permis de faire baisser les coûts de certains postes (énergie), cependant l'épisode de pollution aux PCB des effluents entrants sur la station d'épuration de Louis Fargue à entraîné des coûts supplémentaires.

Les montants consacrés au renouvellement s'élèvent à 5,3 M€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 0,3 M€, tous deux en cohérence avec les objectifs contractuels 2014.

Le montant des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole a été de 27 M€ sur le budget annexe assainissement et de 6,3 M€ sur le budget principal.

III) Service public de l'assainissement non collectif

1) Synthèse de l'activité du service

Le nouveau règlement du service est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

En 2015, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a contrôlé 600 installations d'assainissement non collectif. Bordeaux Métropole compte, au 1^{er} janvier 2016, 2 512 installations existantes non raccordables au réseau public d'assainissement, 576 installations raccordables non raccordées (RNR) au réseau et 71 dérogations à l'obligation de raccordement.

Sur la totalité de ces contrôles effectués depuis 2006, le bilan s'établit comme suit :

- 597 dispositifs ne présentant pas de défaut,
- 906 dispositifs présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs,
- 588 dispositifs non conformes nécessitant des travaux sous un an en cas de vente,
- 412 dispositifs non conformes nécessitant des travaux sous quatre ans ou un an en cas de vente,
- 18 absences de dispositifs, mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Concernant les demandes de contrôles d'installation d'assainissement non collectif, 75 dossiers de conception ont été instruits (demande de permis de construire ou réhabilitation), et 53 contrôles de réalisation des travaux ont été effectués.

2) Evolution des flux financiers

Les recettes nettes de l'exercice en 2015 sont de 139 K€, tandis que les dépenses de l'exercice atteindraient 126 K€. Le budget dégage un excédent d'exploitation de 13 K€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-3 et L 2224-5,

VU les rapports annuels des délégataires du service public de l'eau potable et de l'assainissement de Bordeaux Métropole,

VU l'avis du Conseil d'exploitation du SPANC en date du 12 mai 2016,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement doit être présenté au Conseil de Bordeaux Métropole en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport précité a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'exploitation du SPANC en date du 12 mai 2016,
- Le rapport précité ainsi que les rapports annuels des délégataires des services publics de l'eau et de l'assainissement ont fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux le 22 juin 2016 en application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du rapport ci-annexé présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Article 2 : d'adopter les termes du rapport ci-annexé pour l'année 2015 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2016	Madame Anne-Lise JACQUET